

CONDITIONS GENERALES DE MANDAT

Auto BHL S.A.R.L – www.autobhl.com

Article 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de mandat régissent la relation entre Auto BHL S.A.R.L et le Client dans le cadre de la vente du véhicule décrit sur le bon de mandat et choisi par le Client par le biais du site <http://www.autobhl.com> ou lors de la remise du devis en nos locaux, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par Auto BHL S.A.R.L et qui sont régis par leurs propres conditions.

Article 2 : IDENTIFICATION D'AUTO BHL

La société Auto BHL est une S.A.R.L au capital de 10 000 Euros immatriculée au RCS de Lille sous le N° 514 889 179, N°ORIAS : 07010897/124091131T, Mandataire CEE1475/95 – Négociant Automobile, immatriculée à la TVA sous le n° FR70514889179 ayant son siège social au 12 rue de l'Eglise 59235 Bersée ; téléphone : 03 20 84 75 35; fax : 03 20 84 75 35, désignée Auto BHL S.A.R.L dans les présentes conditions.

Article 3 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

L'acceptation par le Client du mandat présenté par Auto BHL S.A.R.L entraîne l'acceptation sans réserve par le Client de l'intégralité des présentes conditions générales.

Le Client est informé et accepte de mandater la société Auto BHL S.A.R.L afin de négocier auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné dans le mandat. Les photographies illustrant les produits, tant sur le site <http://www.autobhl.com> qu'au sein du mandat ou tout autre document, ne font pas partie du champ contractuel. Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité d'Auto BHL S.A.R.L à l'égard du Mandant.

Article 4 : PRIX

4.1 – Prix stipulé au mandat

Le prix du véhicule tel que figurant au mandat s'entend TTC et comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant qu'elles aient été choisies par le Mandant.

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas d'augmentation du tarif constructeur entre le moment de l'envoi du mandat par Auto BHL S.A.R.L et la réception de ce mandat tel qu'accepté par le Client, Auto BHL S.A.R.L se réserve le droit de ne pas honorer le mandat et d'augmenter le prix du véhicule. Auto BHL S.A.R.L veillera à en informer le Mandant dans les plus brefs délais. A défaut de consentement du Mandant quant à la modification du prix, la commande sera annulée et Auto BHL S.A.R.L remboursera au Client l'acompte versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

4.2 – Frais non compris dans le prix stipulé au mandat

4.2.1 – Frais de livraison particulière

La livraison du véhicule en dehors de nos locaux peut être tarifée sur demande.

4.2.2 – Frais de formalités

Les frais de formalités s'élèvent à 200 € et correspondent à la constitution du dossier complet d'immatriculation du véhicule & de préparation de mise à la route (Nettoyage intérieur & extérieur, fourniture & pose des plaques d'immatriculation, 20€ de carburant, triangle, gilet).

Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule, du niveau d'émission de Co2 du véhicule et du lieu de résidence du client. Son montant sera à acquitter en sus par le Client lors de la livraison.

4.2.3 – Ecopastille

Les bonus ou malus éventuels liés à l'Ecopastille indiqués sont présentés sous réserve d'application par les administrations. Les prix affichés tiennent compte du bonus écologique éventuel. Dans certains cas, Auto BHL S.A.R.L n'est pas en mesure d'appliquer le bonus Ecopastille, cela est alors clairement indiqué sur le devis.

Dans le cas d'un véhicule éligible, le « Bonus écologique – Grenelle de l'environnement » sera :

- soit, dans la majorité des cas, déduit du prix total à payer.
- soit remboursé directement au Client par l'administration concernée sur simple demande ; dans ce cas, Auto BHL S.A.R.L s'engage à assister le mandant dans le montage du dossier.

Article 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Lors de l'acceptation du mandat, le Client s'engage à s'acquitter au profit d'Auto BHL S.A.R.L, selon les modalités stipulées au mandat, d'un acompte de 10% du prix TTC du véhicule, ainsi que les frais de formalité de 200 €.

Le mandant est informé que le règlement du solde se fera exclusivement par virement bancaire SWIFT avant la mise à disposition de la voiture c'est à dire à réception de la facture proforma gage d'une grande sécurité et d'une parfaite transparence. Sauf cas exceptionnel et avec accord de la société le règlement pourra se faire par chèque de Banque avec fourniture d'un avis de sort envoyé par l'établissement Bancaire. Dans certains cas, Les règlements devront être versés au profit du compte d'un concessionnaire français ou étranger. Pour toute annulation de commande, intervenant après le délai légal des 7 jours de rétractation, date de la commande faisant foi, aucun remboursement ni des frais de dossier ni de l'acompte versé ne saurait être demandé, sauf cas exceptionnel et avec accord de la société. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie,

téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra pas être prise en compte. En cas de litige les Tribunaux dans le ressort desquels notre siège social est situé seront seuls compétents.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DÉLAIS

En cas de dépassement du délai maximum inscrit sur le mandat, l'annulation dudit mandat et le remboursement de la provision interviendront de plein droit, quinze jours après la réception par Auto BHL S.A.R.L (en recommandé avec Accusé de Réception) d'une mise en demeure de livrer le véhicule commandé sous délais de quinze jours. La provision sera restituée intégralement à l'exclusion de toute autre indemnité.

En cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'une durée égale à la durée des événements constitutifs de la force majeure.

Article 7 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Lorsque le véhicule est prêt à être mis à la disposition du Client, Auto BHL SARL en informe le Client.

Le Client s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivront la date de mise à disposition dans les locaux d'Auto BHL S.A.R.L.

Passé ce délai et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte versé restera définitivement acquis à la société Auto BHL S.A.R.L à titre d'indemnité et sous réserve de tous ses droits, y compris la poursuite de la réalisation du mandat.

Sauf accord préalable, si le véhicule n'est pas retiré dans les 8 jours suivant sa mise à disposition, Auto BHL S.A.R.L pourra facturer des frais de garde à concurrence de 15 € par jour.

Article 8 : VEHICULES

Les véhicules proposés par Auto BHL S.A.R.L relèvent de deux catégories : véhicules neufs et véhicules récents. Le Client est informé qu'un véhicule neuf est un véhicule qui peut avoir reçu une première immatriculation et dont le kilométrage est compris entre 0 et 50 kms.

Article 9 : GARANTIE CONSTRUCTEUR POUR LES VEHICULES

Les véhicules neufs livrés par Auto BHL S.A.R.L sont fournis avec le carnet de garantie du constructeur. La date de départ de garantie constructeur correspond généralement à la date de la première immatriculation du véhicule.

En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n° 1400/2002), la garantie constructeur, généralement de 2 ans, est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union européenne.

Le client est informé que conformément à cette réglementation, il bénéficie en outre :

- a. de la gratuité de la première visite de révision lorsque cette gratuité est prévue par le constructeur,
- b. des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui.

En aucun cas le client ne pourra prétendre à un recours contre la société Auto BHL S.A.R.L en cas de mauvais usage ou de non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

Pour les véhicules vendus d'occasion, ces derniers sont vendus dans l'état où ils se trouvent et sans garantie (Sauf garantie constructeur suivant les cas ou/et conditions spécifiques).

Article 10 : GARANTIE D'IMMATRICULATION

Auto BHL S.A.R.L s'occupe pour le client de l'obtention de son immatriculation définitive.

Dans le cas contraire tous les documents inhérents au véhicule et nécessaires à son immatriculation définitive sont transmis directement au client par les services d'Auto BHL S.A.R.L. Ces documents permettent l'immatriculation définitive du véhicule dans sa configuration d'origine (hors véhicules transformés) et sur le territoire France métropolitaine.

Le Client est informé que son véhicule est susceptible de subir une première immatriculation à son nom ou au nom de son intermédiaire. Il est informé qu'il pourra le cas échéant, rouler sous couvert d'une immatriculation provisoire attribuée par Auto BHL S.A.R.L jusqu'à l'obtention de l'immatriculation définitive.

Article 11 : APPELLATION

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Dans ce cas, la notice d'utilisation peut être fournie en langue étrangère. Dans la majorité des cas, nous pourrions vous proposer la notice en langue française en option. Le Client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le mandat puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de sa provenance de l'étranger. Les véhicules en provenance de l'étranger, équipés d'un GPS, peuvent avoir une cartographie différente, voir une cartographie française absente. Dans ce cas, la cartographie française pourra être vendue séparément suivant les tarifs en vigueur chez les concessionnaires français. Le Client est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation et le type d'équipements déterminés par le constructeur dans le pays de provenance. Toutefois l'acheteur aura la possibilité de mentionner sur le mandat les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

Article 12 : INDISPONIBILITE DU VEHICULE

Si le véhicule devait être indisponible, Auto BHL S.A.R.L sera considérée comme ayant satisfait à ses obligations en proposant au Client un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents. Le client pourra dans ce cas refuser ce véhicule, et se voir rembourser son acompte. (Sans dommage et intérêt)

Article 13 : GARANTIE DU NIVEAU D'EQUIPEMENT

Auto BHL S.A.R.L garantit le niveau d'équipement indiqué sur le mandat.

En cas de commande d'un véhicule neuf, le Client est informé que les constructeurs sont libres de modifier les caractéristiques de leurs véhicules à tout moment et sans préavis. Auto BHL S.A.R.L ne peut être tenue pour responsable d'un tel changement.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf commandé seraient modifiées par le constructeur et entraîneraient une augmentation du prix, Auto BHL S.A.R.L en informera le Client. A défaut de consentement du Client quant à la modification du prix, le mandat sera annulé et Auto BHL S.A.R.L remboursera au Client l'acompte versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf seraient modifiées par le constructeur sans augmentation du prix, le véhicule livré par Auto BHL S.A.R.L constitue un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents conformément à l'article 11 des présentes conditions générales.

Article 14 : STOCK

Le Client est informé que, pour les véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

Article 15 : ASSURANCES

Le Client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison dès communication des numéros de plaque et série par Auto BHL S.A.R.L qui se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant après la livraison. En cas de livraison du véhicule directement chez le client, le véhicule sera la propriété du client et devra être assuré dès le départ des locaux d'Auto BHL S.A.R.L.

Article 16 : CLAUSE PENALE

Dans le cas où le mandant annulerait le présent contrat, pour une autre raison que celle énoncée sous article 6, une indemnité du montant de la provision serait appliquée au mandant. Aucune indemnité ne pourra être exigée par le mandant à la société Auto BHL S.A.R.L. Le Client ne pourra annuler sa commande dans les cas suivants : grève, catastrophe naturelle ou si le véhicule est disponible chez le fournisseur.

Article 17 : RESERVE DE PROPRIETE

Le véhicule ne devient la propriété du Client qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 621-122 du Code de commerce.

Article 18 : CAS DE FORCE MAJEURE

Auto BHL S.A.R.L est exonérée de toute obligation de livrer le véhicule dans tous les cas de force majeure, en cas de grève, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement extérieur à Auto BHL S.A.R.L remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule. Dans ce cas, la livraison sera reportée à une date où la force majeure, la grève ou l'événement considéré aura cessé sans que le Client ne puisse exiger d'Auto BHL S.A.R.L une quelconque indemnité. Dans cette hypothèse Auto BHL S.A.R.L aura également la possibilité de résilier le contrat et remboursera au Client l'acompte versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : l'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, la grève, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles. Sont également assimilés aux cas de force majeure, les faits visés ci-dessus, lorsqu'ils se produisent soit chez le fournisseur, soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du marché.

Article 19 : CONTACT ET SERVICE CLIENTELE

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

Après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du véhicule : au service clientèle du constructeur dont Auto BHL S.A.R.L remet les coordonnées au client lors de la livraison;

Pour ce qui concerne la prestation d'Auto BHL S.A.R.L, au siège social d'Auto BHL S.A.R.L : 12, rue de l'Eglise 59235 Bersée.

Article 20 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tous litiges nés de l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et ne pouvant être résolus à l'amiable relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Lille.